

LEGS TESTAMENTAIRE



Un legs testamentaire est une façon bien connue de faire un don important à votre Église. Nommer l'Église catholique dans votre testament vous offre cette occasion unique de créer un héritage qui aura un impact sur votre communauté et qui assurera la continuité de vos croyances catholiques.

À travers l'histoire de l'Archidiocèse, plusieurs paroisses ont bénéficié d'un legs.

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir un exemple de clause qui pourrait être intégrée à votre testament au bénéfice d'une paroisse ou de l'Archidiocèse, veuillez vous adresser à M. Jules Dagenais au 613-738-5025, poste 235 ou jdagenais@ecclesia-ottawa.org ou encore visitez le site web de l'Archidiocèse à www.CatholiqueOttawa.ca.



DONS EN BIENS

Le don en biens est une option dont plusieurs de nos paroisses ont bénéficié au cours de l'histoire de l'Archidiocèse. On n'a qu'à penser au nombre d'églises construites sur des terrains donnés et/ou avec des matériaux donnés.

UN PROGRAMME DE DONS PLANIFIÉS POUR LES CATHOLIQUES

Prière de vous adresser à l'une des personnes indiquées ci-dessous afin d'obtenir plus d'informations sur la façon de faire un don à votre Église :

À la paroisse :

- votre curé, ou
- le coordonnateur du Programme des dons planifiés de la paroisse

À l'Archidiocèse :

M. Jules Dagenais
Directeur de l'Intendance chrétienne et des
Dons planifiés
Tél. : 613-738-5025, poste 235
Courriel : jdagenais@ecclesia-ottawa.org
Site web : www.CatholiqueOttawa.ca

PENSEZ-VOUS À FAIRE UN DON À VOTRE ÉGLISE?



*...en appréciation pour
le don de la foi*

*...un don pour
l'avenir de la foi*



Septembre 2008

UN PROGRAMME
DE DONS PLANIFIÉS
POUR LES
CATHOLIQUES

POURQUOI UN PROGRAMME DE DONS PLANIFIÉS?

L'Église catholique a été là pour vous et votre famille lors des moments les plus importants de vos vies. Vous voulez appuyer les catholiques de demain alors qu'ils entreprennent leur parcours de foi.

Votre soutien au Programme de dons planifiés vous garantit que les œuvres de l'Archidiocèse et de ses paroisses se poursuivent et grandissent tant pour les besoins d'aujourd'hui que pour ceux de nos enfants et petits-enfants.



QU'EST-CE QU'UN DON PLANIFIÉ?

Un don planifié est un processus de planification des dons de charité – présents ou futurs – centré sur le donateur. Ce plan rencontre les objectifs de philanthropie et il équilibre les considérations personnelles, familiales et fiscales.

QUELLES SONT LES OPTIONS DISPONIBLES?

Depuis que le *Programme de dons planifiés pour les catholiques* a été instauré en 2006, les fidèles de l'Archidiocèse d'Ottawa ont été invités à examiner les huit (8) méthodes de dons planifiés énumérés ici; elles incluent les dons présents ou différés :

1. Don en argent
2. Don en biens
3. Actions cotées en bourse
4. Legs testamentaire
5. Assurance vie
6. Régimes enregistrés de retraite
7. Fiducie résiduaire de bienfaisance
8. Participation résiduelle dans un immeuble

Veillez revoir les options et prendre note des généreuses dispositions fiscales fédérales et provinciales en place qui réduisent de façon importante les impôts du donateur, maximisant ainsi la valeur de votre don.



PAYER MOINS D'IMPÔTS = RÉDUIT LE CÔÛT DU DON



Avant de faire un don, nous recommandons aux donateurs de s'informer auprès d'un professionnel indépendant à propos des conséquences financières, fiscales et légales de leur don.

ACTIONS COTÉES EN BOURSE

Cette méthode de dons planifiés qui fournit une source immédiate de revenus pour l'Église, est très avantageuse pour vous puisqu'au moment de transférer à une œuvre de bienfaisance vos actions cotées en bourse, 1) vous recevez un reçu d'impôt pour la pleine valeur marchande des actions que vous donnez, et 2) vous êtes exempté de tout impôt sur les gains en capital réalisés lors de la cession des actions.

Depuis le lancement du programme, nous avons favorisé le transfert d'actions cotées en bourse vers plusieurs paroisses et Fonds de l'Archidiocèse.

Comment donner des actions à l'Église?

En complétant le formulaire *Dons d'actions cotées en bourse*.

Comment obtenir une copie du formulaire?

En vous adressant à M. Jules Dagenais au 613-738-5025, poste 235 ou jdagenais@ecclesia-ottawa.org ou encore téléchargez le formulaire du site web de l'Archidiocèse à www.CatholicOttawa.ca.

ASSURANCE VIE

La police d'assurance vie est une façon de maximiser un don à l'Église catholique. Elle vous permet d'avoir un impact significatif et durable à un coût relativement bas.

Plusieurs options vous sont offertes. Certaines vous procurent des économies d'impôts au cours de votre vie, et d'autres le font pour vos héritiers – le choix vous appartient. Un conseiller financier pourra vous expliquer les diverses options et indiquer celle qui vous est la plus avantageuse.